

**COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.A.**



11 OCTOBRE 2016

Approbation du compte rendu du
comité syndical du 24 mars 2016



1) Prise en compte des modifications du Comité syndical





- **Modification au sein du Comité syndical suite à un changement de délégué de la commune de Monnaie par délibération du 17 mai 2016**
- **M Daniel WOLFF remplace Mme Sophie FOUCHECOURT en qualité de délégué suppléant**

2) Régime ARTT du technicien de rivières





S.I.C.A.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS

Monsieur Le Président
CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE
25 rue du Rempart
CS 14135
37041 TOURS CEDEX 1

Service Ressources Humaines
Désigné par Chantal DEGONNE
☎ 02 47 41 56 12
Courriel : ressourceshumaines@ville-la-membrolle37.fr

Objet : Modification temps de travail
Pièce(s) jointe(s) : rapport

La Membrolle-sur-Choisille, le 17 mai 2016


Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir soumettre à l'avis du prochain Comité Technique notre projet de modification du temps de travail de notre agent Grégory MDIRIN.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président,

Sébastien MARAIS


Mairie Intercommunale
de la Choisille et de ses affluents
Siège social :
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Siège Social : Mairie de La Membrolle-sur-Choisille - Place de l'Europe - 37390 La Membrolle-sur-Choisille
Téléphone : 02 47 41 21 28 - Télécopie : 02 47 54 83 96 - Email : mairie@ville-la-membrolle37.fr

Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affiliés (SICA)

Aménagement et réduction du temps de travail – Technicien de rivière du syndicat

Monsieur MARAIS, Président du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affiliés (SICA), sollicite l'avis préalable du Comité Technique placé auprès du CDG37 au sujet de l'aménagement du temps de travail du technicien rivière du Syndicat, technicien principal de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} avril 2016.

Monsieur MOJRI, unique agent du syndicat, était employé en qualité d'agent contractuel du 1^{er} août 2009 au 31 mars 2016 avec une durée de temps de travail de 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

L'aménagement du temps de travail va permettre de réduire le volant d'heures supplémentaires réalisées par l'agent selon les variations annuelles de la charge de travail (estimation de diminution entre 17% à 35%).

Lors de l'entretien d'évaluation du 21 mars dernier, il a été convenu en accord avec l'agent, que la durée effective hebdomadaire sera de 37 h 30 hebdomadaires réparties sur 5 jours, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le décompte du temps de travail réalisé doit alors être modifié de la façon suivante :

La durée annuelle du temps de travail ne pouvant excéder 1 600 heures

Année de base 365 jours par an
Repos hebdomadaires - 104 jours (samedi dimanche)
Jours fériés - 8 jours
Congés annuels - 25 jours

228 jours travaillés sur l'année

Durée annuelle pour 37 h 30 travaillées : Nombre de semaines travaillées

228 jours à 5 jours par semaine 228/5 = 45,6

Nombre d'heures travaillées

45,6 semaines x 37,5 heures semaine 1 710 heures

La différence doit être convertie en journées de RTT soit :

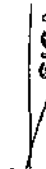
1 710 - 1 600 = 110 heures

Il convient de porter le nombre de jours de RTT à :

110 heures : 7,5 heures par jour soit 14,66 soit **14,5 jours de RTT**

Fait à La Membrolle sur Choisille
le 17 mai 2016
Le Président,

Sébastien MARAIS


SICA
Syndicat Intercommunal
de la Choisille et de ses affiliés
Siège social :
28020 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Commissariat
Intercommunal



LA MEMBROLLE
24 JUN 2016
RECEVÉ

TOURS, le 21 juin 2016

Le Président du Comité de Gestion
d'Indre-et-Loire

à

Monsieur Sébastien MARAIS
Président du Syndicat Intercommunal
de la Chouaille et de ses Affluents
Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

MISE EN
OBJET :
Avis du Comité Technique

Monsieur le Président,

Réunis en séance le 13 juin dernier, les Membres du Comité Technique ont été invités à se prononcer concernant le projet de modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du Temps de Travail du Technicien Principal de 2^{ème} Classe de votre établissement, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les Membres du Comité Technique ont émis les avis suivants :

A l'unanimité, les Représentants des Collectivités Amont et les Représentants du Personnel ont approuvé le projet de modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du Temps de Travail du Technicien Principal de 2^{ème} Classe du Syndicat Intercommunal de la Chouaille et de ses Affluents, à compter du 1^{er} septembre 2016.

A la majorité, les Représentants du Personnel ont émis un avis favorable concernant le projet de modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du Temps de Travail du Technicien Principal de 2^{ème} Classe du Syndicat Intercommunal de la Chouaille et de ses Affluents, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de solliciter ;

Et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,



Catherine CÔME

Communauté de la Métropole d'Indre-et-Loire de 9 janvier 1978 modifiée en 2004, sous réserve que les décisions et les modifications aux statuts qui sont prises, soient prises par le Comité de Gestion du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

SIÈGE SOCIAL : 26, rue du moulin - CS 14133 - 37041 TOURS CEDEX 1 - Tél. 02 47 80 90 00 - Télécopie 02 47 80 86 01
Courriel : accueil@cg07.fr - Site Internet : www.cg07.fr

3) Adhésion au service de médecine préventive du CDG 37





- En sa qualité d'employeur, le SICA doit disposer d'un service de médecine préventive ou y adhérer
- A partir du 1^{er} janvier 2017 le CDG créé un service de médecine préventive
- Financement du service par tarification à la visite permettant aux adhérents de ne payer que les visites réellement effectuées, soit 75 € nets par visite de 30 min
- Il est proposé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre et Loire

4) Contrat d'assurance statutaire






- Par délibération en date du 16 février 2016, le Comité syndical a chargé le CDG d'organiser pur son compte une consultation en vue de souscrire un contrat groupe a adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour son personnel affilié à la CNRACL

Assurance statutaire SICA

| | Base | Montant base | Taux de la prime | Montant de la prime | Observations | Montant de la prime avec frais de gestion |
|-----------------------|-----------------------|--------------|------------------|---------------------|---|---|
| Prime 2016 | Traitement indiciaire | 18 200 € | 5,95% | 1 083 € | Comprend les frais de gestion du CDG | 1 083 € |
| Estimation prime 2017 | Traitement indiciaire | 20 000 € | 5,85% | 1 170 € | Frais de gestion du CDG à ajouter 0,40% de la masse salariale assurée hors charges patronales | 1 250 € |

5) Travaux de l'étang de Châtenay





• 6 juin : démarrage des travaux (installations de chantier, travaux préparatoires, broyage, dessouchage, terrassements préliminaires)

• 15 au 17 juin : intempéries

• 22 juin au 11 juillet : interruption du chantier

• 11 juillet au 19 août : réalisation des travaux

• 21 septembre : Opérations Préalables à la Réception (OPR)

- CS du 11 10 2016\Diaporama Châtenay

6) Point sur la prise de compétence
GEMAPI par l'agglomération Tours Plus au
1^{er} janvier 2017





- Au titre de cette compétence, deux hypothèses sont à examiner :
- Si la CA se transforme en CU, le transfert de la compétence prévoit en application de l'article L 5215 du CGCT la mise en œuvre d'un mécanisme automatique de représentation/substitution des communes au sein du syndicat préexistant qui devient syndicat mixte
- Si la CA devient Métropole, l'article L 5217-7-III du CGCT prévoit que cette transformation vaut retrait des communes et non substitution. La métropole peut toutefois transférer cette compétence au syndicat par mécanisme conjoint de délibérations de la métropole et du syndicat pour solliciter son adhésion. Le syndicat préexistant se transforme en syndicat mixte

Informations diverses



Compte rendu des décisions : ligne de trésorerie et travaux



Travaux :

- **Remplacement du busage au Pertuis, commune de Monnaie par un pont cadre**
Entreprise VARVOUX TPF Devis DE 00152 du 21/06/2016 signé le 23/06/2016
Montant : 15 377,00 € HT soit 18 452,40 € TTC
- **Débroussaillage manuel du bief et du plan d'eau du Moulin de la Gravelle à Cérelles**
SARL Environnement 41 Devis 2016-07148-GG du 22/07/2016 signé le 25/07/2016
Montant : 800 € HT soit 960 € TTC
- **Débroussaillage avec débroussailluse télécommandée sur chenilles du plan d'eau de Châtenay à Cérelles**
SARL Environnement 41 Devis 2016-07149-GG du 22/07/2016 signé le 25/07/2016
Montant : 1 800 € HT soit 2 160 € TTC
- **Marché n°2015-03 Vinci Construction Terrassement**
Travaux de contournement du plan d'eau de Châtenay
Pour rappel, Avenant n°1 signé le 03/02/2016 de prolongation du délai d'exécution de 33 semaines pour permettre la réalisation des travaux sur la période estivale avec un niveau d'eau moins important et au regard de la portance des terrains soit 43 semaines pour démarrage du chantier au mois de Juin 2016
- **Avenant n°2 signé le 12/05/2016**
Prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires
Fourniture et pose d'un regard en béton avec vanne et callebotis pour l'alimentation du bief du Moulin de la Gravelle
Montant : 3 734,91 € HT soit 4 481,89 € TTC
Pas d'incidence financière sur le montant initial du marché
- **Avenant n°3 signé le 29/06/2016**
Prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires
Aménagement d'une piste de chantier avec géo grille de renforcement en aval du pont cadre
Montant : 2 151,00 € HT soit 2 581,20 € TTC
Pas d'incidence financière sur le montant initial du marché
- **Avenant n°4 signé le 09/09/2016**
Prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires
 - Transport de matériel
 - Plus-value modification du tracé en plan de la rivière de contournement
 - Plus-value extraction de matériaux argileux sur la zone de dépôt pour assise de la digue
 - Purge sous cadre et mise en place de matériaux de substitution
 - Fourniture et pose conduite à l'extrémité du canal de fuite du moulin
 - Ensemencement à l'hydroseederMontant : 18 421,31 € HT soit 22 105,57 € TTC
Incidence financière sur le montant initial du marché : + 10,09 %
Montant initial : 182 507,00 € HT soit 219 008,40 € TTC
Nouveau montant : 200 928,31 € HT soit 241 113,97 € TTC

Maitrise d'œuvre :

- **Marché n°2011-04 SARL RIVE**
Etudes complémentaires ouvrages et maîtrise d'œuvre pour restauration continuité écologique

Avenant n°4 signé le 06/09/2016

Ajustement du forfait définitif de rémunération suite à l'exécution des travaux de contournement du plan d'eau de Châtenay (marché + avenant n°4)

Montant : - 1 539,35 € HT soit - 1 847,22 € TTC

Montant initial du marché (dont mission complémentaire) : 63 322,03 € HT soit 75 986,44 € TTC
Nouveau montant du marché : 61 782,68 € HT soit 74 139,22 € TTC

Etudes :

- **Marché n°2015-02 Thema Environnement**
Etude bilan et élaboration programme d'action du futur contrat territorial

Avenant n°1 signé le 20/06/2016

Prolongation du délai d'exécution de 5,5 mois pour restitution de l'ensemble des rapports et éléments demandés à la fin du mois d'octobre

Indicateurs de suivi :

- **Réalisation de 10 inventaires piscicoles de suivi après travaux et d'amélioration des connaissances par la Fédération départementale de pêche**
Contrat de prestation signé le 09/05/2016
Montant : 7 000 € TTC
- **Réalisation de 3 inventaires des macro-invertébrés**
Laboratoire de Touraine Contrat LVD/BIO/IMA/11281 signé le 09/05/2016
Montant : 2 342,64 € HT soit 2 811,17 € TTC
- **Analyses des pesticides sur 3 stations du bassin versant (5 campagnes de 3 échantillons)**
Laboratoire de Touraine Devis n°3029 signé le 09/05/2016
Montant : 7 825,05 € HT soit 9 390,06 € TTC

Ligne de trésorerie

- Afin de pallier le décalage entre le paiement des factures et l'encaissement du solde des subventions, une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € a été demandée à 3 établissements financiers. Le résultat de cette consultation sera communiqué lors du Comité.

Travaux sur la commune de Monnaie





- **Montant maximum éligible pour travaux hors contrat : 50 000 €**
 - 60 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - 20 % Conseil Départemental d'Indre et Loire

- **Montants estimatif des travaux :**
 - Remplacement ouvrage du Pertuis (Monnaie) : 25 000 €

- **Montant du devis signé :**
 - Devis 00152 du 21/06/2016 signé le 23/06/2016
 - 15 377 € HT soit 18 452,40 € TTC (déduction faite de la création des entrées de champs à la charge de l'exploitant)


Ouvrage du Pertuis (Monnaie)



Vues de l'amont et de l'aval de l'ouvrage

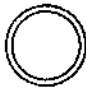
Travaux de reprise et d'entretien des ouvrages réalisés



- 
- **Montant maximum éligible pour travaux hors contrat : 50 000 €**
 - 60 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - 20 % Conseil Départemental d'Indre et Loire
 - **Montant éligible retenu : 42 000 €**
 - **Montants estimatif des travaux à réaliser :**
 - Travaux de reprise et pérennisation : 18 000 €
 - **Montant disponible pour réalisation des devis : 23 500 €**
 - Réalisation prochaine des devis selon disponibilité de l'entreprise



- Pour rappel, l'étude bilan a mis en évidence que certains ouvrages étaient perfectibles, soit par des travaux d'entretien suite à des déstabilisations mineures, des dégradations ou pour optimiser leur fonctionnement (difficulté de calage des ouvrages, sous-écoulements, hauteur de chute légèrement importante limitant le franchissement de certaines espèces)
- Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application des articles 42-3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
- Courrier accompagné d'un Détail estimatif non contractuel adressé le 1^{er} juillet 2016 aux entreprises VARVOUX TPF de Beaumont Village et HENOT TP d'Esvres sur Indre

- 
- L'analyse des offres a porté sur la comparaison des prix unitaires et forfaitaires pour les prestations figurant au Détail estimatif
 - On remarque que l'entreprise HENOT TP a des prix nettement supérieurs à l'entreprise VARVOUX, soit 7 sur 11 pour des variations allant de + 9,09 % à + 1 063,64 %
 - L'offre de l'entreprise HENOT TP présente un écart de prix de + 25,57 % sur le total correspondant à + 2 245 € HT, soit 2 694 € TTC

COPIL relatif au programme d'action du prochain contrat



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coûts totaux :

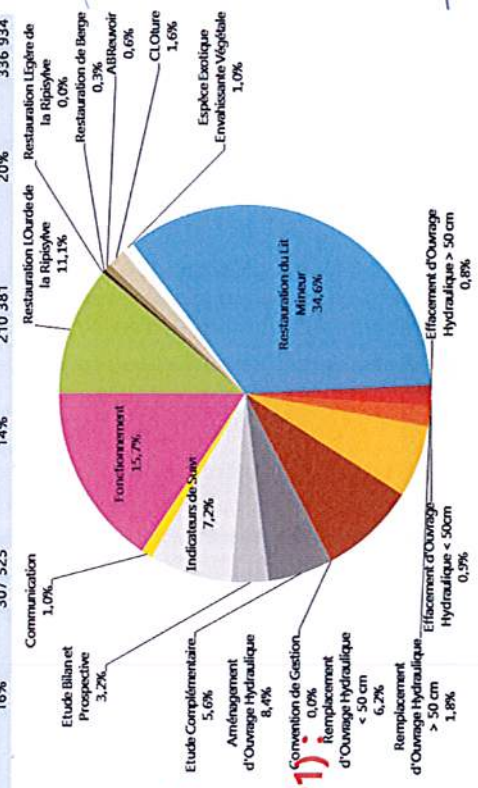
| Intitulé de l'action | Coût action (€ T.T.C.) | Taux subvention Agence de l'eau (%) | Part Agence de l'eau (€ T.T.C.) | Taux subvention Région (%) | Part Région (€ T.T.C.) | Taux subvention Conseil Départemental (%) | Part Conseil Départemental (€ T.T.C.) | Taux participation Syndicat (%) | Part Syndicat (€ T.T.C.) |
|--|---------------------------|---|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|--|---|--|-----------------------------|
| Restauration Lourde de la Ripsylve | 197 029 | 50% | 98 514 | 15% | 29 554 | 15% | 29 554 | 20% | 39 406 |
| Restauration Légère de la Ripsylve | 0 | 30% | 0 | 15% | 0 | 15% | 0 | 40% | 0 |
| Restauration de Berge | 6 000 | 50% | 3 000 | 15% | 900 | 15% | 900 | 20% | 1 200 |
| ABRevoir | 10 716 | 50% | 5 358 | 15% | 1 607 | 15% | 1 607 | 20% | 2 143 |
| CLOure | 28 565 | 50% | 14 283 | 15% | 4 285 | 15% | 4 285 | 20% | 5 713 |
| Espèce Exotique Envahissante Végétale | 17 600 | 46% | 8 000 | 15% | 2 640 | 15% | 2 640 | 24% | 3 520 |
| Restauration du Lit Mineur | 616 913 | 50% | 308 456 | 15% | 92 537 | 15% | 92 537 | 20% | 123 383 |
| Effacement d'Ouvrage Hydraulique > 50 cm | 14 125 | 70% | 9 888 | 30% | 4 238 | 0% | 0 | 0% | 0 |
| Effacement d'Ouvrage Hydraulique < 50 cm | 16 800 | 48% | 8 000 | 15% | 2 520 | 15% | 2 520 | 22% | 3 360 |
| Remplacement d'Ouvrage Hydraulique > 50 cm | 31 816 | 70% | 22 271 | 30% | 9 545 | 0% | 0 | 0% | 0 |
| Remplacement d'Ouvrage Hydraulique < 50 cm | 110 000 | 50% | 55 000 | 15% | 16 500 | 15% | 16 500 | 20% | 22 000 |
| Aménagement d'Ouvrage Hydraulique | 148 861 | 50% | 74 430 | 15% | 22 329 | 15% | 22 329 | 20% | 29 772 |
| Convention de Gestion | 0 | 30% | 0 | 15% | 0 | 15% | 0 | 40% | 0 |
| Etude Complémentaire | 100 000 | 50% | 50 000 | 15% | 15 000 | 10% | 10 000 | 10% | 10 000 |
| Etude Bilan et Prospective | 56 385 | 70% | 39 470 | 0% | 0 | 10% | 5 639 | 20% | 11 277 |
| Indicateurs de Suivi | 128 800 | 50% | 64 400 | 15% | 19 320 | 15% | 19 320 | 20% | 25 760 |
| Communication | 17 000 | 50% | 8 500 | 15% | 2 550 | 15% | 2 550 | 20% | 3 400 |
| Fonctionnement | 280 000 | 50% | 140 000 | 30% | 84 000 | 0% | 0 | 20% | 56 000 |
| Total | 1 780 608 | 50% | 910 769 | 16% | 307 525 | 14% | 210 381 | 20% | 336 934 |

↑ **P1+P2+O : 1 780 608€ (1 584 330€)**

↑ **Lavoir communal de Charentilly (P1) : 60 453€**

↑ **Renaturation à Beaumont-la-Ronce (P1) : 185 200€**

↑ **Retrait d'actions**

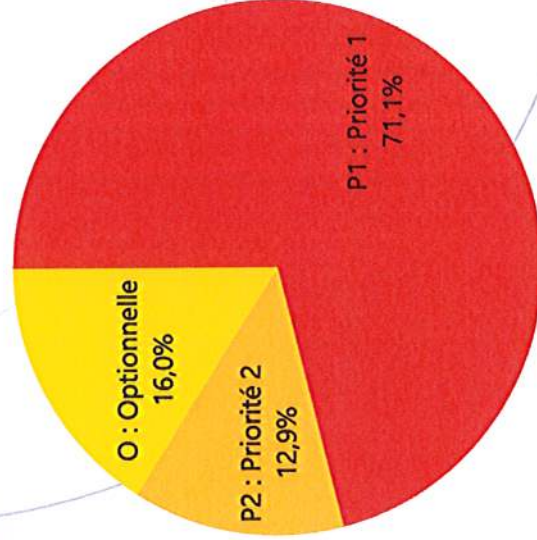


ÉLÉMENTS FINANCIERS

Hierarchisation : répartition des coûts suivant la priorisation (3 niveaux)

| Hierarchisation | Coût action (€ T.T.C.) |
|-----------------|---------------------------|
| P1 : Priorité 1 | 1 265 454 |
| P2 : Priorité 2 | 230 480 |
| O : Optionnelle | 284 674 |
| Total | 1 780 608 |

➔ **Travail de hierarchisation
supplémentaire?**



Acquisition base de données de la Chambre d'Agriculture
pour diagnostic de territoire





N° Comptable
DE160000018616

Contrat de prestation

Extraction BDD sols 37 au 1/50 000 Nord Loire

Entre la **Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire** dont le siège social est 38 rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 CHAMBRAY LES TOURS Cedex - n° SIRET : 183 700 036 00015 - n° TVA intracommunautaire : FR 58183700038
représentée par **AUDREY MARTINEAU** en sa qualité de , agissant pour le Président par mandat de délégation,

Et

SIREN: 243700055 **SI DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS**
Receveur: **BP 13 PLACE DE L'EUROPE**
T / F : **37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE**
Fax :
E-Mail :

Désigné ci-après le demandeur

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

La Chambre d'Agriculture s'engage à réaliser la ou les prestations décrites sur la fiche produit associée et/ou sur le contrat aux conditions précisées ci-après.

Le demandeur s'engage :
- à donner des indications et sous la forme convenus toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- à respecter les engagements précisés sur le présent contrat et sur la(les) fiche(s) annexé(s).
Dans le cas d'une fiche produit associée à une prestation, le demandeur déclare en avoir pris connaissance avec ce contrat.

MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION

Intitule de la prestation : Extraction BDD sols 37 au 1/50 000 Nord Loire
Conseiller réalisateur : AUDREY MARTINEAU -
Mail : audrey.martineau@ca37.fr
Date prévue de début de prestation :

de fin de prestation :

DEVIS (valable 45 jours) ET MODALITES DE REGLEMENT :

| Code produit | Libellé | Quantité | Puix HT | Montant HT |
|--------------|--|----------|---------|------------|
| 00002388 | Journées Conseiller - Environnement Eau | 0,50 | 610,00 | 305,00 |
| 00002386 | Fourniture Base données sols par km2 Champ "Sensibilité des sols au ruissellement" | 290,00 | 0,36 | 104,40 |
| 00002386 | Fourniture Base données sols par km2 Champ "Sensibilité des sols à l'infiltr. hydrique" | 290,00 | 0,36 | 104,40 |
| 00002386 | Fourniture Base données sols par km2 Champ "Sensibilité des sols à la balance" | 290,00 | 0,36 | 104,40 |
| 00002386 | Fourniture Base données sols par km2 Champ "Hydromorphie" | 290,00 | 0,36 | 104,40 |
| 00002386 | Fourniture Base données sols par km2 Champ "Grandes amplitudes de sols" | 290,00 | 0,36 | 104,40 |

| Code TVA | Base HT | Base TVA | Montant TVA | Montant TTC |
|------------------------|---------|----------|-------------|-------------|
| 54 - TVA collectée 20% | 827,00 | 20 | 165,40 | 992,40 |

| Total HT | Total TVA | TTC Net à payer |
|----------|-----------|-----------------|
| 827,00 | 165,40 | 992,40 |

Les prestations réalisées par la Chambre d'Agriculture sont soumises à une TVA de 20 %.

Facturation à l'ordre de (si différents du demandeur, préciser nom et adresse) :

Une facture sera établie à l'issue de la prestation et payable sous 30 jours.

Modalités particulières :

Le demandeur


Mention "bon pour accord", date et signature

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire

Le 4-avril-2016 Signature du conseiller

Fin de la procédure contentieuse suite à la pollution de la
Petite Gironde et de la Choissille du 9 septembre 2009





• Par courrier en date du 12 juillet dernier, Maître CEBRON de LISLE, notifiait au SICA le désistement de la compagnie ALLIANZ de son appel

• Décompte des préjudices du SICA :

- 325,92 euros au titre du préjudice matériel du SICA
- 29 500 euros au titre du préjudice écologique du SICA

Contrôle de conformité de l'Agence de l'eau :
Travaux de restauration année 2013





- Réception de l'avis de contrôle de conformité le 13 juillet
- Contrôle de l'exécution : conformité de la réalisation avec le projet présenté à l'appui de la demande d'aide financière pour les travaux de restauration de l'année 2013
- Transmission des éléments par mail et accusé de réception le 9 août : arrêté de DIG, extrait du dossier de DIG
- Notification issue du contrôle prochainement adressée au SICA

Evènement de clôture du projet ID en campagne et signature
de la convention de partenariat le 20 septembre 2016





- Evènement de clôture du projet ID en campagne au Pays Loire Nature Touraine à Ambillou le 20 septembre 2016 en présence de M Charles FOURNIER, vice-président de la Région Centre Val de Loire en charge de la démocratie, des initiatives citoyennes, du développement rural, de la coopération et de la ruralité
- « Permettre aux acteurs et citoyens de comprendre les enjeux « eau » de leur territoire et de s'impliquer dans la préservation de la ressource »
- [CS du 11 10 2016\Evenement de clôture ID en Campagne 20 sept 2016 vf.pdf](#)



L'EAU, SOURCE DE VIE!

LE BASSIN VERSANT DE LA CHOISILLE

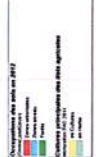


ÉTAT DES LIEUX DES SOUS-BASSINS VERSANTS

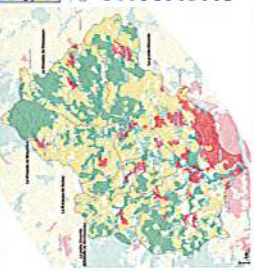
Le bassin versant, ou adjectif, sous hydrographique, est la partie du territoire dans l'ensemble duquel convergent vers un même point de sortie égale ou voisine. Le bassin versant de la Choisille, d'une superficie de 200 km², est constitué de 13 sous-bassins versants qui se jettent dans la Choisille. L'occupation du sol est très diversifiée, allant de la forêt à l'agriculture intensive, en passant par les zones d'habitat dispersé et les zones d'habitat groupé.

En raison de son caractère rural, le bassin versant de la Choisille est très hétérogène, avec une grande diversité de paysages, de milieux naturels, de sites et de paysages.

La répartition des sous-bassins versants est la suivante :



L'OCCUPATION DES SOLS



LA POLLUTION DES EAUX (DE AU ROUSSELEMENT ET À L'ÉBOSSON)



La pollution des eaux est un problème majeur pour le bassin versant de la Choisille. Elle est due à de nombreuses sources, notamment à l'agriculture intensive, à l'habitat dispersé et à l'habitat groupé. Les nitrates et les pesticides sont les principaux polluants. La pollution des eaux a des conséquences graves sur la santé humaine et sur l'environnement. Elle peut entraîner la mort de poissons et d'autres animaux aquatiques, et elle peut rendre l'eau impropre à la consommation humaine.



TECHNIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUE

Certaines techniques agricoles visent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des fertilisants azotés pour protéger le potentiel de production des cultures et préserver l'écosystème. Les leviers mis en œuvre sont la complémentarité entre les plantes ou la concurrence, la fixation de l'azote de l'air par les légumineuses, l'utilisation de matériel spécifique.



LES CULTURES ASSOCIÉES AVEC DES PLANTES BRISÉS A DE SERVICES A.



Associer des cultures avec les techniques associées à apporter des services à l'écologie et à la production agricole.

- Réduire les besoins en produits phytosanitaires.
- Réduire les besoins en fertilisants azotés.
- Améliorer la structure du sol.
- Améliorer la biodiversité.



LE CHOIX DE VARIÉTÉS RUSTIQUES ET COMPÉTITIVES

Choisir des variétés rustiques et compétitives pour résister aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

Les variétés rustiques et compétitives sont celles qui ont une bonne résistance aux maladies et aux parasites.

LES TECHNIQUES CULTURALES

Utiliser des techniques culturales pour améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Les techniques culturales sont celles qui visent à améliorer la santé des cultures.

Plus d'informations dans le document **AgriTech** disponible auprès de la Chambre Agricole 37.





ZÉRO PESTICIDE SUR L'ESPACE PUBLIC !

Les analyses montrent que 74% du phyt, le sol et l'eau sont, comme dans maintes régions, contaminés par de nombreuses pesticides. Les eaux, souterraines ou superficielles, contiennent **également des quantités de pesticides supérieures aux normes de potabilité.**

De cette situation, impactant la santé publique et l'environnement, les collectivités locales, et notamment les communes, sont partiellement responsables par l'utilisation des pesticides agricoles appliqués sur la voirie, les parcs, les jardins, les massifs décoratifs, les terrains de sport et les cimetières.

Pourquoi des solutions alternatives existent-elles ?

FAVORISER PAILLAGE ET PLANTES COUVRE-SOL

Le paillage consiste à épandre une couche de matériaux de la taille d'un poing sur le sol de vos allées, de trottoirs, de bords de routes... Les matériaux peuvent être végétaux (paille, copeaux de bois, déchets de jardin) ou minéraux (cailloux, graviers, galets, etc.). Le paillage permet de limiter le développement de mauvaises herbes, d'éviter l'érosion du sol, de limiter l'arrosage et de limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Ne pas utiliser de paillis issus de bois traités avec des produits chimiques. Éviter les paillis issus de bois traités avec des produits chimiques. Éviter les paillis issus de bois traités avec des produits chimiques.



PENSER À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Quels sont les problèmes rencontrés ?

C'est appliquer en Angleterre des produits phytosanitaires sur des surfaces qui ne nécessitent pas de produits phytosanitaires. Il faut donc adapter les produits phytosanitaires à la situation et à la surface à traiter.

Il faut donc adapter les produits phytosanitaires à la situation et à la surface à traiter.



Prévoir l'entretien des lieux espaces !

ACCEPTER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

Accepter la végétation spontanée, c'est accepter que certaines zones de l'espace public soient envahies par des plantes spontanées. Cela permet de limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Il est important de penser à l'entretien de ces zones.



Utiliser du matériel alternatif !

Utiliser du matériel alternatif, c'est utiliser des produits phytosanitaires qui ne sont pas des produits phytosanitaires. Cela permet de limiter l'usage des produits phytosanitaires.



SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Sensibiliser le grand public, c'est informer les citoyens sur les dangers des produits phytosanitaires. Cela permet de limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Il est important de penser à l'entretien de ces zones.





L'EAU, SOURCE DE VIE!

L'AGRICULTURE BIO PROTÈGE L'EAU ET BIEN PLUS !



UN BÉNÉFICE POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour ces raisons de protection, l'agriculture biologique contribue à limiter les risques de contamination chimique et de pollution des sols et de l'eau. Elle favorise la biodiversité et protège les espèces menacées, les pollinisateurs et les oiseaux. Elle limite également les risques de contamination des sols et de l'eau. Elle favorise la biodiversité et protège les espèces menacées, les pollinisateurs et les oiseaux. Elle limite également les risques de contamination des sols et de l'eau.

Pour ces raisons de protection, l'agriculture biologique contribue à limiter les risques de contamination chimique et de pollution des sols et de l'eau. Elle favorise la biodiversité et protège les espèces menacées, les pollinisateurs et les oiseaux. Elle limite également les risques de contamination des sols et de l'eau.



UN BÉNÉFICE POUR LA SANTÉ

L'agriculture biologique est saine et sûre. Elle est exempte de produits phytosanitaires de synthèse et de pesticides. Elle est exempte de produits phytosanitaires de synthèse et de pesticides. Elle est exempte de produits phytosanitaires de synthèse et de pesticides.

UN BÉNÉFICE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET LA SOCIÉTÉ

L'agriculture biologique contribue à soutenir l'économie locale et la société. Elle favorise la biodiversité et protège les espèces menacées, les pollinisateurs et les oiseaux. Elle limite également les risques de contamination des sols et de l'eau.



L'EAU SOURCE DE VIE!

ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE PAYS LOIRE NATURE TOURAINE

FOURNIR DES BAINS « PORTABLES ET PURES EAUX »

Intervenir auprès de la population locale à l'aide de matériel mobile pour la distribution d'eau potable et la sensibilisation à l'hygiène personnelle.

Étape 1 : Déterminer avec les équipes locales les zones à sensibiliser et les lieux où se trouvent les points d'eau.

Étape 2 : Définir, préparer et fournir le matériel nécessaire : baignoires et piscines, matériel de distribution, produits d'hygiène personnelle.

Étape 3 : Organiser les interventions de sensibilisation et de distribution d'eau potable, en tenant compte des habitudes locales et des besoins de la population.

Étape 4 : Organiser la maintenance et la réparation du matériel distribué.



PROPOSER UN CADRE PARTICIPATIF DE RESTAURATION DE LIT DE RIVIÈRE

Organiser des ateliers participatifs de diagnostic et de planification de la restauration de lit de rivière en impliquant les habitants et les acteurs locaux.

ORGANISER DES JOURNÉES TECHNIQUES



Organiser des ateliers techniques de diagnostic et de planification de la restauration de lit de rivière en impliquant les habitants et les acteurs locaux.

ANIMER DES CONFÉRENCES ET SEMINAIRES TECHNIQUES

Sensibiliser le grand public au fonctionnement des rivières et à l'importance de leur entretien en organisant des conférences et séminaires techniques.



ORGANISER DES DÉPLACEMENTS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Organiser des déplacements de sensibilisation à destination du grand public, en impliquant les habitants et les acteurs locaux.





LA PLACE DE L'EAU DANS NOTRE QUOTIDIEN

LES GRANDES DE L'EAU DANS NOTRE QUOTIDIEN



TEMPERATURE EAU
 L'eau chaude est une aide précieuse de tous les jours. Mais elle consomme beaucoup plus d'énergie que l'eau froide. Pour réduire sa consommation, privilégiez les douches courtes et l'eau chaude à la demande. Évitez les chauffe-eau thermodynamiques, ils sont plus efficaces que les chauffe-eau électriques. L'eau chaude est aussi utile pour le nettoyage des sols et des vitres.

LES ANGES BLEUES POUR RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS

TRAQUER LES FORTES OÙ GOÛT

Il est facile de tomber dans le piège des offres promotionnelles. Mais attention, les prix peuvent être élevés. Pour éviter cela, privilégiez les marques à l'étiquette verte. Elles sont plus écologiques et moins polluantes. Pour acheter plus facilement, consultez le site www.eco-citoyen.fr.

PRATIQUER QUELQUES ECO-GESTES SIMPLES

- Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- Couvrir les casseroles pendant la cuisson.
- Éviter de laisser l'eau courir inutilement.
- Préférer les produits ménagers naturels.
- Éviter de laisser le frigo ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le lave-vaisselle ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le sèche-linge ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le chauffage ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le climatiseur ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le ventilateur ouvert inutilement.
- Éviter de laisser le ventilateur ouvert inutilement.

EQUIPER SA MAISON
 Pour profiter pleinement de l'eau, il est important d'équiper sa maison. Privilégiez les produits éco-citoyens et les équipements à l'étiquette verte. Ils sont plus efficaces et moins polluants. Pour acheter plus facilement, consultez le site www.eco-citoyen.fr.

ET POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ? QUELQUES RAPPELS

LES ENVERS ET LES TOILETTES NE SONT PAS DES PoubELLES !

LE « TOUT-À-EGOUT » EST MAL NOMMÉ... Il est interdit d'y jeter :
 • les huiles, peintures et produits chimiques... à jeter au déchèterie
 • les déchets dangereux... à jeter au déchèterie
 • les déchets électroménagers... à jeter au déchèterie
 • les déchets de construction... à jeter au déchèterie
 • les déchets de jardinage... à jeter au déchèterie
 • les déchets de cuisine... à jeter au déchèterie
 • les déchets de bureau... à jeter au déchèterie
 • les déchets de papier... à jeter au déchèterie
 • les déchets de verre... à jeter au déchèterie
 • les déchets de métal... à jeter au déchèterie
 • les déchets de plastique... à jeter au déchèterie
 • les déchets de textile... à jeter au déchèterie
 • les déchets de cuir... à jeter au déchèterie
 • les déchets de bois... à jeter au déchèterie
 • les déchets de carton... à jeter au déchèterie
 • les déchets de papier... à jeter au déchèterie
 • les déchets de verre... à jeter au déchèterie
 • les déchets de métal... à jeter au déchèterie
 • les déchets de plastique... à jeter au déchèterie
 • les déchets de textile... à jeter au déchèterie
 • les déchets de cuir... à jeter au déchèterie
 • les déchets de bois... à jeter au déchèterie
 • les déchets de carton... à jeter au déchèterie
 • les déchets de papier... à jeter au déchèterie

RE CULTIVER UN JARDIN ECOLOGIQUE !

Un jardin écologique est un jardin qui respecte l'environnement. Pour créer un jardin écologique, privilégiez les produits naturels et les plantes locales. Évitez les produits chimiques et les plantes exotiques. Pour acheter plus facilement, consultez le site www.eco-citoyen.fr.

JE SUIS UN « CONSOMMATEUR AVERTI ! »
 Un consommateur averti est un consommateur qui prend conscience de son impact sur l'environnement. Pour devenir un consommateur averti, privilégiez les produits éco-citoyens et les services éco-citoyens. Pour acheter plus facilement, consultez le site www.eco-citoyen.fr.





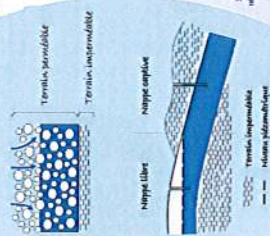
D'OÙ VIENT L'EAU QUE NOUS CONSUMONS ?

L'eau consommée par les habitants du Pays Loire-Nanta-Touraine provient en majorité des **saptes d'eau souterraines** de l'Anjou et de la Gâtinais.

- > 13 captages pour la production d'eau potable existent dans la sappe d'eau souterraine de la Gâtinais.
- > 14 captages existent dans la sappe de l'Anjou, en plusieurs territoires.
- > 1 captage dans les alluvions de la Loire d'Angers.

Tous captages de la Gâtinais ont un caractère de sappe libre (Sourignol, Sancerre et Saint-Jehan-le-Désert). Pour le Touraine, il est majoritairement à caractère captif, avec l'exception de l'Anjou (Buzançais, la source de Beaumont-la-Rivière et celle de ST-JEAN de l'Écartez sont de type sappe libre) ou semi captif.

LEAU SOUTERRAINE



Qu'est-ce qu'une sappe d'eau souterraine ?
C'est une réserve d'eau souterraine qui se renouvelle naturellement. Elle est alimentée par les précipitations et les eaux de surface qui s'infiltrent dans le sol.

On reconnaît trois types de sappe d'eau souterraine :
1. Les sappe libres ou non captives : l'eau est libre de circuler et se renouvelle naturellement. Elles sont les plus profondes et les plus riches en minéraux. Elles sont les sources de l'eau de la Gâtinais et de l'Anjou.
2. Les sappe captives ou captives : l'eau est retenue par une couche imperméable au-dessous d'elle.
3. Les sappe artésiennes : l'eau est retenue par une couche imperméable au-dessous d'elle et est sous pression.

UNE RESSOURCE ÉPUISIBLE ?

L'usage intensif de l'eau dans les zones touristiques, agricoles et urbaines...
En fonction du type de sappe, les réserves de renouvellement sont différentes. Les sappe libres se renouvellent en quelques années. Les sappe captives, plus profondes, peuvent avoir des réserves de renouvellement de plusieurs dizaines de milliers d'années.





EXPOSITION SIGNÉE...



SEPANT

Le SYRINT (Syndicat d'Initiative, de Promotion et d'Aménagement de la Région de Noyant) est une association loi 1901 qui a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le site de Noyant, à travers le territoire. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

SICA

Créé en 1962, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orne (SICA) a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

FAMILLES RURALES 37

Familles Rurales est le premier mouvement français de la région Centre. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

PAYS LOIRE NATURE

Le Pays Loire Nature a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

GABBITO

Le Gabbito est une association loi 1901 qui a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le site de Noyant, à travers le territoire. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

ALTER ENERGIES

Alter Énergies est une association loi 1901 qui a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le site de Noyant, à travers le territoire. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

ODD NOT

Le ODD NOT est une association loi 1901 qui a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le site de Noyant, à travers le territoire. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

ATABLE

ATABLE est une association loi 1901 qui a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le site de Noyant, à travers le territoire. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant. Elle est membre fondateur de la Fédération Française des Familles Rurales. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable et l'aménagement durable de la commune de Noyant.

